Voilà pourquoi la « grande » presse oublie l’auteur de 700 viols de gamines !!!

écrit par Jacques Martinez | 30 novembre 2024

700 viols !!! Pourquoi ne parle-t-on pas de ce violeur aux 700 viols et sur des gamines avec la complicité de leur mères ?

Non, non, il ne s'agit pas de l'atroce, du répugnant Dominique Pelicot, vil organisateur d'années de viols de son épouse, épouse courageuse qui, dès le début du procès, est devenue une fière victime face à tous ses lâches bourreaux à commencer par son abject mari !

Non ce Pelicot est un amateur à côté de ce salaud qui vient donc d'être reconnu coupable le 22 novembre et donc dans le quasi silence d'une grande partie de cette presse qui, faussement, se qualifié de « grande presse »…

Je n'ai trouvé trace de cette affaire qu'à la une de

quelques organe de presse avec, en tête, le magazine Elle -qui a même annoncé l'ouverture de ce procès !- ainsi que le quotidien La Dépêche du Midi et le magazine du net Terrafemina.

Côté radios ou télés d'État, il semble que seule la chaîne France3-Occitanie ait donné le verdict de ce procès :

« *La cour d'assises de l'Ariège a rendu son verdict vendredi 22 novembre 2024 après le jugement de Jean-Philippe Desbordes qui comparaissait pour viols, actes de torture et de barbarie sur les trois filles de son ex-compagne. Elle l'a condamné à 20 ans de réclusion criminelle…* »

Encore un jugement a minima pour un criminel de la pire espèce : 20 ans alors qu'il était passible de la perpétuité ! Comment la justice peut-elle, avec de tels verdicts, faire peur à d'autres tortionnaires d'enfants !!!

Même mansuétude pour sa complice, en outre mère des gamines torturées durant des années-cela rappelle l'affaire de l'infecte paire Michel Fourniret/Monique Olivier dont le meneur diabolique n'est certainement pas « celui » que l'on croit.

Cette mère abjecte a bénéficié de la « clémence » du tribunal -pour quelles raisons ? Je ne sais- puisqu'elle n'a été condamnée qu'à 5 ans « pour complicité dans l'exécution des viols » alors qu'elle risquait 30 années !!! Mères indignes de tout notre pays, allez-y, la justice ou plutôt « l'a j u s t i c e » vous y invite ! Oui, je sais, je n'ai pas le droit de commenter une décision de justice mais ce n'est pas un commentaire, ce n'est que ce que je pense…

Un tel procès, bien qu'en même temps que celui de Pélicot, méritait une grande couverture journalistique -d'autant qu'il était public !-. Il suffit de prendre connaissance des atrocités vécues par les victimes -non pendant quelques jours mais durant des années !- comme en a témoigné la courageuse soeur aînée, selon Terrafemina :

« *J'étais une esclave, il me tenait en laisse. Il n'y a pas*

de mots pour décrire l'horreur qu'on a vécue", a déclaré Néguineva Momeni, l'une des trois filles victimes de Jean-Philippe Desbordes. »

Et le silence sur cette affaire dramatique pour des gamines, ne date pas d'hier, il remonte à 2020 !!! Depuis 4 années et la grande presse s'est tue! Mais aussi les grandes associations. 4 années et la grande presse s'est tue! Mais aussi les grandes associations féministes! En effet, comme Terrafemina le précise :

« Les faits se sont déroulés entre 2018 et 2020, année où l'aînée de la fratrie a réussi à porter plainte après s'être enfuie de son domicile. "*Très clairement, c'était l'enfer. C'était l'horreur »*, raconte Néguineva Momeni, qui se décrit comme quelqu'un qu'on "ne peut plus sauver". Et d'ajouter : "*J'ai subi des viols, de la maltraitance physique et psychologique, de la privation de nourriture. On a dormi dehors par tous temps, qu'il neige, qu'il pleuve, qu'il vente. Il avait une emprise totale sur ma mère, mes sœurs et moi. Et on a beaucoup souffert*".Leur bourreau « s'était reconverti en ' »éprofesseur d'aïkido et "d'aïkithérapie". Une technique qu'il aurait développée lui-même décrite comme une "pratique respiratoire" (pour) "développer son écoute intérieure, nettoyer son corps et apaiser son esprit". » Quel esprit, abruti de malade sexuel ???

Et si les rares organes de presse ont pu parler de ce procès, c'est parce que les trois jeunes victimes ont suivi la décision de Gisèle Pélicot à savoir lever le… huit clos décidé au début de leur procès en raison de la nature des actes criminels et de leur jeune âge ! Ce que rapporte Terrafemina :« *le 18 novembre dernier, les trois belles-filles de l'accusé suivant le lead de Gisèle Pélicot (…) choisissant de lever le huis-clos, on apprend alors, notamment via le témoignage de leur avocate, Me Elodie Bayer, l'enfer vécu par ces trois jeunes femmes. Les deux*

plus jeunes de mes clientes ont vécu dans un véritable contexte d'emprise. Sous couvert de pratiques sportives », Jean-Philippe Desbordes « *leur a fait subir, durant deux ans, de véritables violences psychologiques : des privations de soins et de sommeil, des randonnées en plein cagnard, des humiliations constantes très intimes et quotidiennes*", a-t-elle confié auprès de France 3 Occitanie. »
« Des horreurs qui sont encore plus exacerbées pour la fille aînée qui, en plus des actes de tortures, révèle avoir subi au moins "*700 viols*", *qu'il "pouvait la consommer comme il voulait" ou encore qu'elle "était son esclave, il me tenait en laisse*". Des propos d'une rare violence et qui expliquent l'état de souffrance dans lequel la jeune femme se trouve encore aujourd'hui. »

Même réaction d'horreur de la part de la Dépêche du Midi qui, sous le titre…« *Elles ont vécu dans la maison de l'horreur* » cite l'aînée des victimes :
« *J'étais une esclave, il me tenait en laisse. Il n'y a pas de mots pour décrire l'horreur qu'on a vécue*", a déclaré Néguineva Momeni, l'une des trois filles victimes de Jean-Philippe Desbordes. »

Ah oui, au fait ! Pourquoi ce Jean-Philippe Desbordes a-t-il bénéficié du silence, notamment de la presse « bien pensante » qui s'est donc rendue complice des méfaits de ce type ? Tout simplement parce qu'il a été…-là, j'ai du mal à le qualifier de confrère, ni même de frère d'autant que même ses diplômes professionnels étaient faux !-…oui, il a été journaliste dans cette même presse « bien pensante »

silencieuse donc sur ce procès ! Et, là, vous comprenez la raison du silence de nombre de mes confrères sauf quelques-uns cités précédemment qui ont -ce dont je les remercie chaleureusement- sauvé l'honneur de notre profession !

Voici quelques-uns des enroués à qui ce (curieux) journaliste a offert sa collaboration plutôt à gauche. En tête *Le Canard enchaîné* et *Charlie Hebdo* ! Et ce n'est pas tout : *Radio-France* avec *France Info* mais aussi *France-TV* avec *Arte* ainsi que l'hebdo centriste *L'Événement du jeudi* … Espérons que les détenus qui vont le côtoyer vont « bien » accueillir comme il se doit et comme le veut la « coutume » dans les centres pénitentiaires, ce « pointeur »-comme on les appelle- surtout lorsque les victimes sont des gamines ! **Notons que l'avocat Gilles-William Goldnadel, a évoqué ce verdict sur CNews en s'étonnant que le service public n'en ait pas parlé, avec, comme à son habitude, un jeu de mots** : « *J'y vois une sorte de privilège rouge de sévices publi*cs ! »

Et la justice a osé être clémente et, de ce fait, s'est elle-même embourbée, une fois de plus, dans ce « privilège rouge de… sévices publics » !

Jacques MARTINEZ, journaliste, à RTL, de stagiaire à chef d'édition des informations de nuit (1967-2001), pigiste à l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN…